



VILLE DE LEFOREST
EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRÊTÉS DU MAIRE

Le Maire de la Ville de LEFOREST
Vu le Code des Collectivités Territoriales
Vu le Code de la Route
Vu la demande présentée par Monsieur [REDACTED] 2 rue de Villefranche, 62 790 LEFOREST, en date du 29 Juin 2026, relative à occuper le Domaine Public pour le stationnement d'un camion toupie au droit du 2 rue de Villefranche à Leforest.

Considérant qu'il convient, par mesure de sécurité publique et pour faciliter les travaux au droit du chantier, 2 rue de Villefranche à Leforest, de réglementer le stationnement des véhicules de tous genres.

ARRÊTÉ N° 2026/101

**ARRÊTÉ MUNICIPAL TEMPORAIRE
RELATIF AU STATIONNEMENT D'UN CAMION TOUPIE SUR LA VOIE PUBLIQUE**

- Article 1** Monsieur [REDACTED] est autorisé à occuper le domaine public pour le stationnement d'un camion toupie, Du Samedi 4 Juillet 2026 au Samedi 4 Juillet 2026 Inclus soit pour une durée de Un (01) jour(s).
- Article 2** Le stationnement des véhicules de toute nature sera interdit au droit de l'adresse précitée à Leforest aux dates reprises à l'article 1^{er} ci-dessus.
- Article 3** Ce dernier devra prendre toutes les dispositions nécessaires afin que la circulation routière ne soit pas gênée.
- Article 4** Les droits des riverains demeureront réservés en ce qui concerne le libre accès à leur habitation, la possibilité d'en sortir et d'assurer le chargement et le déchargement des marchandises.
- Article 5** La signalisation temporaire à mettre en place est à la charge de Monsieur [REDACTED]
- Article 6** Les contraventions au présent arrêté seront constatées et réprimées conformément aux lois.
- Article 7** Monsieur [REDACTED]
Monsieur le Commissaire de Police
Le Service de la Police Municipale
Madame la Directrice Générale des Services
Les Services Techniques de la Ville

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la porte de la mairie et mis en ligne sur le site Internet de la Ville.

Fait à Leforest, Le 1^{er} Juillet 2026

Certifié exécutoire le 02/07/2026

Le Maire,

Christian MUSIAL



Toute correspondance doit être adressée à :
Monsieur Le Maire - Hôtel de Ville - 62790 LEFOREST
Tel : 03.91.83.06.20 - Fax : 03.91.83.06.21 - Courriel : mairie@villedeleforest.fr
Site internet : www.villedeleforest.fr

